

**PROCES VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à 9 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Guérin, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13 -

Présents : 12

Votants : 13

Présents : - COQUELIN Céline - DUHEM Philippe - ESNAULT Marie-France - GAUTHIER Michaël – GROVALET Marie - GUÉRIN Yves – LE BOLLOC'H Ludovic - LEPESANT Laurence – MACÉ Nicole - PIGEON Myriam – PLANCHENAULT Stéphane - POIRIER Pascal

Absent excusé : de LOISY Olivier (pouvoir à GUÉRIN Yves)

Absent : -

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MACÉ Nicole a été nommée comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents. Ces formalités remplies,
Ouverture de la séance à 9 h 02

A l'ORDRE DU JOUR :

- 1- *Installation du Conseil Municipal*
- 2- *Election du Maire*
- 3- *Fixation du nombre de postes d'adjoints,*
- 4- *Election des Adjoints*
- 5- *Lecture de la charte de l'élu local*
- 6- *Questions diverses.*

D2026-03-010 : Election du Maire

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Après installation du Conseil Municipal dans la continuité des élections municipales du 15 mars 2026,

M. le Président Yves GUÉRIN, membre le plus âgé parmi les conseillers municipaux présents, indique qu'il convient d'élire le Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Voix obtenues au nom de :

- M. GUERIN Yves : 12 (douze) voix

M. GUERIN Yves ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

D2026-03-011 : Détermination du nombre d'adjoints

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré par 13 voix pour :

✓ **Approuve** la création de **TROIS postes d'adjoints au maire**

D2026-03-012 : Election des adjoints

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Après détermination du nombre d'adjoints fixé à TROIS, Il est procédé à l'élection des Adjoints.
Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

ELECTION 1^{ER} ADJOINT

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Voix obtenues au nom de :

- Mme LEPESANT Laurence : 12 voix

Mme LEPESANT Laurence ayant obtenu la majorité absolue est proclamé première adjointe.

ELECTION 2^{ème} ADJOINT

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Voix obtenues au nom de

- M. GAUTHIER Michaël : 12 voix

M. GAUTHIER Michaël ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint.

ELECTION 3^{ème} ADJOINT

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	7

Voix obtenues au nom de :

- M. POIRIER Pascal : 11 voix

M. POIRIER Pascal ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint.

Questions diverses :

- Pas de questions diverses

Fin de réunion : 9 h 45

Délibérations transmises en Préfecture	21-03-2026
Délibérations affichées	24-03-2026
Délibérations transmises aux membres du Conseil Municipal	24-03-2026

Le Maire,
Yves Guérin



La secrétaire de séance,
Nicole Macé

